

COMMISSION DE DISCIPLINE

Séance du 05 Décembre 2017 PV N° 006

Présents MM : MESSAOUDI Med - HALIMI Ahmed

Objet : Régularisation Situation Disciplinaire.

Vu la Demande n° 026 en date du 05 Décembre 2017, formulée par le Club CSCAG Ain Guedima demandant la régularisation de la situation disciplinaire du Joueur MAAMRI Med Islam Licence n° 1710918.

Attendu que le Joueur MAAMRI Med Islam a écopé d'une suspension de 03 Matchs Fermes pour Agression envers Adversaire lors de la Rencontre NRBO Boughoufala/CSCAG Ain Guedima du 27 Octobre 2017 (Affaire n° 012 BO n° 002 Séance du 29 Octobre 2017).

Attendu que le Joueur en question n'a pas participé aux rencontres :

CSCAG / ICB du 04 Novembre 2017 (03^{ème} Journée).

CRBS / CSCAG du 11 Novembre 2017 (04^{ème} Journée).

Après vérification des feuilles de matchs il s'avère que le Joueur MAAMRI Med Islam a participé a la rencontre CSCAG / ESS du 18 Novembre 2017 (05^{ème} Journée)

En Application de l'Article 135 du Règlement du Championnat de Football Amateur

La Commission Décide

-01 Match Ferme en plus de la sanction initiale soit $01 + 03 = 04$ Matchs Fermes A/C du 05 Décembre 2017.

LE PRESIDENT C-D

Mohamed MESSAOUDI